



Rapport du conseil d'administration pour l'AG

Précision sur les sigles et lexique :

CAPE = Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise

ESA = Contrat d'Entrepreneur ou d'Entrepreneure salariée associée

CAE = Coopérative d'Activités et d'Emplois, terme défini par la loi. Dans Elycoop, nous utilisons souvent le terme « Coopérative d'Entrepreneurs et d'entrepreneures »

Chères coopératrices, chers coopérateurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ce jeudi 25 mars 2021 pour voter des décisions relatives à la vie notre coopérative.

Ce rapport en explicite les raisons.

L'ordre du jour de cette assemblée prévoit l'admission de nouveaux sociétaires, le vote des modalités de contribution coopérative 2021 pour le financement des services mutualisés, les jetons de présence 2021 (indemnisation des mandats d'administrateurs ou d'administratrices)

L'ordre du jour précis est le suivant :

1-Présentation des résolutions : candidatures au sociétariat, contribution coopérative et services mutualisés 2021 - jetons de présence 2021 (indemnisation des temps de réunions des administrateurs ou administratrices)

2-Vote des résolutions :

- Admission de nouveaux sociétaires
 - Candidatures connues :
 - Monsieur Stéphane CHAMBARD entrepreneur depuis le 01/01/2018
 - Monsieur Thierry ARNAUD entrepreneur depuis le 01/12/2017
 - Madame Marlène FERRERO VARSINO entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Emmanuelle DUCASSE entrepreneure depuis le 01/12/2017
 - Monsieur Romain VASSOR entrepreneur depuis le 07/05/2018
 - Madame Florence BEDUNEAU-CHASSAING entrepreneure depuis le 07/05/2018
 - Monsieur Jean TEYSSIER entrepreneur depuis le 23/04/2018
 - Madame Sabine GUICHARD entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Lucie DIEZ PAVON entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Blandine THEBAULT entrepreneure depuis le 23/04/2018
 - Madame Fatiah LENOCI entrepreneure depuis le 01/06/2018
 - Madame Elise LECAMP entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Elodie BUSSON entrepreneure depuis le 01/06/2018
 - Toutes les autres candidatures jusqu'au jour de l'assemblée générale.
- Modalités de la contribution coopérative et services mutualisés 2021
- Jetons de présence (indemnisation des mandats d'administrateurs ou d'administratrices)

3-Questions diverses éventuelles

Admission de nouveaux sociétaires

La caractéristique principale d'une CAE est de réunir dans son sociétariat les ESA qui bénéficient des services mutualisés. Ainsi, les ESA définissent les moyens qu'ils mutualisent dans la coopérative ainsi que la manière de les financer.

Depuis 2015, la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire reconnaît officiellement l'activité d'une coopérative d'activité et d'emploi ainsi que le statut ESA.

Ce statut qui permet d'articuler liberté (entrepreneuriale) et sécurité (sociale de salarié) est avantageux. Il implique une obligation de sociétariat après 3 ans de présence dans la coopérative.

A ce jour, nous sommes 73 sociétaires sur 99 ESA ainsi que 9 salariés et salariées de l'équipe support (taille communauté 148 personnes dont 99 ESA et 49 CAPE) et nous vous proposons les candidatures suivantes :

- Candidature connue :
 - Monsieur Stéphane CHAMBARD entrepreneur depuis le 01/01/2018
 - Monsieur Thierry ARNAUD entrepreneur depuis le 01/12/2017
 - Madame Marlène FERRERO VARSINO entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Emmanuelle DUCASSE entrepreneure depuis le 01/12/2017
 - Monsieur Romain VASSOR entrepreneur depuis le 07/05/2018
 - Madame Florence BEDUNEAU-CHASSAING entrepreneure depuis le 07/05/2018
 - Monsieur Jean TEYSSIER entrepreneur depuis le 23/04/2018
 - Madame Sabine GUICHARD entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Lucie DIEZ PAVON entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Blandine THEBAULT entrepreneure depuis le 23/04/2018
 - Madame Fatiah LENOCI entrepreneure depuis le 01/06/2018
 - Madame Elise LECAMP entrepreneure depuis le 01/03/2018
 - Madame Elodie BUSSON entrepreneure depuis le 01/06/2018
- Toutes les autres candidatures jusqu'au jour de l'assemblée générale.

Mutualisation des ressources et financements publics

Conformément aux articles 19 de nos statuts, nous apportons :

- Un accompagnement individualisé et collectif.
- Une comptabilité analytique via Louty.
- La gestion administrative, comptable et financières.
- Des outils et méthodes pour développer ses compétences entrepreneuriales.
- Une protection en matière de responsabilité civile professionnelle.

Les services mutualisés sont financés par un modèle de mutualisation des ressources financières à partir de chaque activité économique de la coopérative : la contribution coopérative, définie par les sociétaires entrepreneurs et entrepreneures.

Ces ressources sont complétées par des financements publics de la Métropole de Lyon, Ville de Bron de la Région Auvergne Rhône Alpes et du Fond Social Européen. Ces financements publics permettent de financer l'accompagnement des entrepreneurs en phase de test et de démarrage d'activité.

Suite à un travail par un comité sur la contribution coopérative et la mutualisation, nous proposons pour l'exercice 2021 un calcul de la contribution coopérative identique à celle de 2020.

Le comité sur la contribution coopérative et la mutualisation a également travaillé sur l'animation d'une séquence pour parler de ce sujet que nous vous ferons découvrir lors du printemps de la coopération du 16 au 25 mars.

Jetons de présence (indemnisation des mandats d'administrateurs et administratrices).

- la contribution du Conseil d'Administration à la gouvernance, ses responsabilités et ses prises de décisions pour la mise en œuvre du projet stratégique conformément aux statuts et aux principes de gouvernance définis avec les de sociétaires en 2017.
- la législation en vigueur concernant l'attribution de jetons de présence aux administrateurs et administratrices de Sociétés Anonymes.
- l'étude faite auprès de 6 CAE sur l'indemnisation des administrateurs et administratrices.
- les conclusions du Comité consultatif spécifiquement créé pour faire des propositions au Conseil d'Administration sur l'indemnisation des administrateurs et administratrices.
- que l'essentiel du temps consacré par les administrateurs et administratrices à la gouvernance reste bénévole, ce qui s'inscrit dans le principe réaffirmé par le Conseil d'Administration de valoriser le bénévolat des sociétaires et de l'ensemble des membres.
- que le revenu moyen des Elycoopiens et Elycoopiennes (hors CAPE) a été calculé à 15 € brut de l'heure en 2019 cela représente 45 € par 1/2 jour et 90 € par jour (nous conservons l'indicateur 2019, les données 2020 étant dégradées du fait de la crise covid 19)

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale de voter une enveloppe destinée à l'attribution de jetons de présence aux administrateurs et administratrices correspondant à la période de janvier à décembre 2021 :

- l'indemnisation des temps de présence effectifs des administrateurs et administratrices aux 12 x 1/2 jours de réunions du Conseil d'Administration
- l'indemnisation des temps de préparation et de conclusion des Conseils d'Administration et Assemblée Générale par la Présidence.
- l'indemnisation du temps passé effectivement pour d'éventuelles missions de représentation institutionnelles définies par le Conseil d'Administration.

Cette enveloppe est estimée à 5 400 € (jetons de présence brut auxquels sont ajoutés les cotisations patronales) pour 12 postes membres du Conseil d'Administration au maximum (la Direction Générale n'est pas indemnisé) pour la période de janvier à décembre 2021. Les jetons de présence sont de 45€ par administrateurs ou administratrices, par 1/2 jour de présence effective.

Le Conseil d'Administration propose au vote de l'Assemblée Générale un montant prévisionnel de l'enveloppe pour l'indemnisation correspondant à la présence effective en réunion. Si l'enveloppe n'est pas utilisée dans sa totalité, seul le montant utilisé sera porté aux comptes d'Elycoop de l'année considérée.

Pour 2021, les frais réels de restauration et de déplacement hors agglomération de Lyon seront pris en charge directement par le budget mutualisé d'Elycoop.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation.

Nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation.

Le Conseil d'Administration